



# Bulletin d'information



n° 59 avril 2013

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU GEAI

Dimanche 27 janvier 2013 à Courances

30 adhérents se sont déplacés et 32 autres étant empêchés ont donné leur pouvoir. Grand merci à tous, car cela représente pour les membres du C.A. un réel soutien.

**Voici les membres du nouveau Conseil d'Administration et la date de leur mandat :**

Prénom	Nom	début	fin
Peter	BELLCHAMBER	2011	2014
Laurence	BLATT	2011	2014
Emmanuel	DEFrance	2010	2013
Claudine	DELUZET	2011	2014
Claire	FISCHER - MENAGER	2010	2013
Laetitia	GILLARD	2011	2014
Christian	HER	2010	2013
Claudine	HER	2011	2014
Annie	LE ROUX	2012	2015
Madeleine	MOREL	2011	2014
Hélène	OCTAVE	2011	2014
Michel	OCTAVE	2011	2014
Betty	LABORRIER	2012	2015

### Le bureau :

Prénom	Nom	Fonction
Mr. Christian	HER	Président
Mme. Madeleine	MOREL	Vice-présidente
Mme. Claire	FISCHER-MÉNAGER	Trésorière
Mme. Claudine	DELUZET	Trésorière-adjointe
Mme. Claudine	HER	Secrétaire
Mme. Laetitia	GILLARD	Secrétaire-adjointe



# 1. Le Geai existe depuis ¼ de siècle

L'amour de la nature et de la richesse locale qu'avaient en commun des militants associatifs a amené à la création du Geai.

Des cogitations de ce groupe naquit un projet de développement de la moyenne vallée de l'Essonne, respectueux de l'environnement. Suivi rapidement de la déclaration de l'association « le Geai » à la sous-préfecture. Cela s'est fait avec le soutien d'Essonne Nature Environnement, fédération à laquelle le Geai adhère toujours.

Des objectifs ont été définis comme suit :

- ❖ Revitaliser les espaces naturels (marais, pelouses, platières).
- ❖ Réhabiliter le petit patrimoine intéressant (lavoirs, louchet, puits, fours).
- ❖ Sensibiliser la population et en premier les scolaires et leurs familles au respect de l'environnement.
- ❖ Tenter de convaincre le monde agricole de s'orienter vers des cultures extensives et spécifiques.

Objectifs qui ont été traduits dans les orientations de l'association contenues dans les statuts déposés en Préfecture en 1987.

**Son périmètre d'action, limité au début à la Moyenne vallée de l'Essonne, a été étendu au fil des évènements aux cantons de la Ferté Alais – Milly la Forêt et aux communes limitrophes. Au bout des quatre ans réglementaires de fonctionnement le Geai a obtenu son agrément environnement et urbanisme en 1991.**

La Moyenne Essonne (de Boigneville à la Ferté) est riche de ses milieux humides, sablo gréseux, calcaires, limoneux, de quelques activités (cresson, maraîchage, plantes aromatiques, apiculture) et de son petit patrimoine.

❖ Dès sa déclaration le Geai a participé à plusieurs études :

- ✓ le Geai a contribué à l'inventaire des Espaces Naturels Sensibles (ENS) qui a prélué au Classement du site de la Moyenne Essonne menée par la DIREN -Direction régionale de l'environnement-(de Boigneville à la Ferté).

**Le classement des sites signifie que l'on ne peut changer ni l'aspect, ni la destination, objet de notre démarche dans le bois de Débat.**

✓ Avec le conservatoire départemental des ENS il participe à l'élaboration du schéma départemental de randonnées pédestres et équestres (baliage rouge et orange) et au recensement des espaces demandé par le Conservatoire des Espaces Naturels Sensibles du département.

✓ l'idée d'un Parc Naturel Régional -PNR- s'est fait jour. le Geai participe à l'élaboration, (étude de faisabilité et charte) de celui-ci, puisque cela correspondait à son projet avec NaturEssonne.



1. Le Geai existe depuis ¼ de siècle	2
2. La Déviation de Maisse .Une très bonne idée, mais...	6
3. Projet SFDM -Société Française Donges Metz...	7
4. De l'or dans vos poubelles !!!	9
5. Vers une gestion écologiques des espaces communaux	9
6. Les additifs dans nos assiettes	12
7. Le marais de Jarcy à Boutigny	14
8. Les sorties prévues	15



**Ce fut la période où le Geai a élargi son champ d'action à l'ensemble des communes des cantons de Milly-la-Forêt et limitrophes. Il a obtenu l'agrément préfectoral « environnement urbanisme ».**

Le Geai s'est penché sur la sensibilisation des jeunes à l'environnement.



Cette réflexion a donné naissance à des actions pédagogiques avec les classes primaires des 2 cantons :

- Découverte des milieux typiques locaux, faune et flore en moyenne Essonne concrétisée par une brochure d'un parcours pédagogique
- Cinq autres brochures ont suivi, eau, forêt, petit patrimoine humain, déchets, jardins et écologie.

18 classes ont participé à ces actions, toutes se sont conclues par des expositions des travaux des enfants et par une brochure relatant leurs découvertes.

Cela a aussi donné l'occasion de réaliser des diaporamas (sites, faune flore, PNR), des vidéos (déchets, taille du grès), des cassettes audio sur la mémoire d'Anciens (vie au village au début du XXème siècle, vieux métiers locaux).

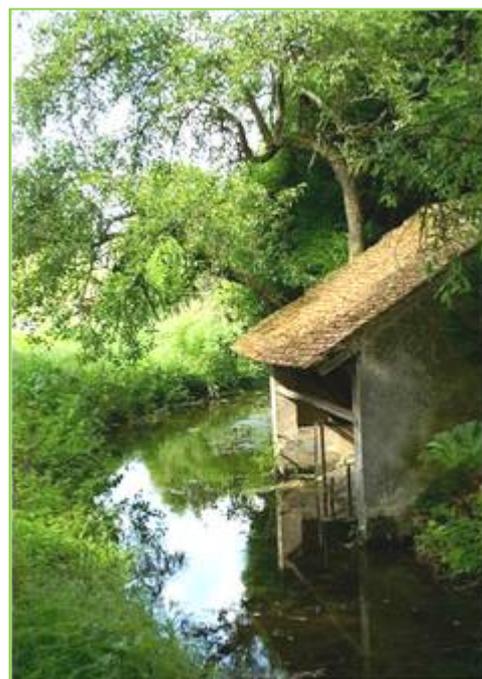
Pour sensibiliser les adhérents et la population, le Geai a présenté des expositions (champignons, lavoirs, apiculture...), organisé des sorties à thème (écosite, graines, politique agricole, aqueducs, géologie).

L'une de ces actions, pour répondre au souci de restaurer le petit patrimoine humain, a été d'alerter les communes concernées, le PNR et "les maisons paysannes" sur deux mécanismes anciens à sauver car ils sont rares : une pompe de relevage de l'eau pour la ferme du Carneaux à Boigneville, le louchet d'extraction de la tourbe à Baulne.

Une autre préoccupation : les chemins ruraux abandonnés à Dannemois et Courdimanche, Pour revitaliser les milieux naturels, le Geai a entrepris la restauration de la roselière de Jarcy à Boutigny ; après des inventaires botanique et entomologique, les adhérents participent depuis 2005 aux chantiers de réouverture du milieu. Une convention entre la commune, le Geai, le PNR, et le CDENS\* a été signée en 2006.

Au long de ce quart de siècle, le Geai :

- ✚ a publié 58 bulletins d'informations et de réflexions à l'intention des adhérents et des élus.
- ✚ a imaginé et réalisé un jeu "rallye en Gâtinais Français" qui n'ayant pas été édité, va être transformé en jeu vidéo.
- ✚ a réalisé 5 brochures de découverte locale, via les randonnées pédestres.
- ✚ a édité des brochures de rando découverte de nos vallées, moyenne vallée de l'Essonne, vallée de l'École, vallée sèche de Bouville, rus de Cerny, crêtes du gâtinais.
- ✚ organise chaque année en collaboration avec le CDENS des journées Essonne verte-Essonne propre.



\*CDENS Comité Départemental Des Espaces Naturels. Sensibles





✚ a fait une quarantaine de planches thématiques et informatives réalisées à l'occasion d'activités pédagogiques, journées annuelles du Geai et autres manifestations locales (cresson, faune, flore, patrimoine bâti, etc...)

**Plus récemment, le Geai a envoyé à nos candidats, aux municipales 2008 des propositions d'engagement pour un développement durable.**

- 1. Bâtiments municipaux (constructions nouvelles ou rénovations) :** avoir le souci constant de mettre en œuvre les normes environnementales et énergétiques (Haute Qualité Environnementale HQE, démarche Effinergie, label Minergie ® qui garantit le respect des normes de performance énergétique des bâtiments.) en utilisant au maximum les énergies renouvelables,
- 2. De même pour le permis de construire,** recommander les matériaux d'excellente isolation, le chauffage économique, le solaire, la récupération de l'eau de pluie, lors de la délivrance de celui-ci,
- 3. Eclairage (bâtiments, voirie) :** aménager l'éclairage public pour une moindre consommation : utilisation d'ampoules basse consommation, arrêt de l'éclairage à certaines heures, forte diminution des éclairages excessifs des fêtes de fin d'année,
- 4. Déchets :** il est urgent de recycler les boues des stations d'épuration pour éviter l'épandage et ses nuisances (notamment la réintroduction des déchets chimiques dans la chaîne alimentaire), multiplier les implantations de bennes collectives pour encourager l'initiative citoyenne (s'assurer de leur propreté), installer des bennes pour les bouteilles en

plastique et s'assurer de la filière de recyclage, là où cela ne se fait pas encore.

- 5. Alimentation et écoles :** privilégier les ressources des maraîchers locaux et, dans le cadre des renouvellements des contrats avec les entreprises de restauration collective, introduire dans le cahier des charges des exigences sur 1/ la provenance française, 2/ la provenance locale (IDF ou Essonne) en favorisant les produits biologiques,
- 6. Entretien des espaces verts et communaux :** utiliser des produits biodégradables, labellisés Ecolabel européen,
- 7. Communication :** utiliser du papier recyclé, et recycler le papier (recto/verso, ...),
- 8. Véhicules municipaux :** privilégier les véhicules moins polluants : électriques, au gaz, ou moins vieux, envisager des transports collectifs, minibus, pour diminuer les déplacements individuels intempestifs et faciliter la vie des personnes ne conduisant pas.
- 9. Transport :** développer les pistes cyclables, et les trottoirs suffisamment larges pour piétons et poussettes, rouler à 30 dans nos villages.

Dans le même état d'esprit, il est indispensable de sensibiliser nos concitoyens sur la pollution engendrée par les véhicules à l'arrêt dont on a laissé tourner le moteur, c'est simple et efficace : arrêter le moteur!



## Les actions du Geai en 2010

### Sur le site de Vibrachoc à Boutigny

Le Geai a fait des suggestions :

- o Foyer logement pour personnes âgées
- o Cabinet médical multi-spécialistes (**Kiné, dentiste, généraliste**)
- o Garderie d'enfants
- o Bar type "Tête des trains" : Cyber-café, ciné, musique, sciences, philo Envisagé : 90 logements  
1/3 **personnes âgées** ; 1/3 **social** ; 1/3 **propriétaires**

### Sur le problème des Pesticides

Le Geai a abordé ce problème afin d'inciter les communes à diminuer l'utilisation de ceux-ci. Des rencontres s'effectuent dans les communes du parc, avec les maires et les services municipaux. Nous pouvons organiser des conférences-débats.



### Rejets eau SIROM

Problème de pollution du milieu par les eaux de lavage des bennes à ordures ménagères du SIROM qui étaient en partie rejetées dans la rue. Ces rejets d'eau de lavage rejoindraient le circuit d'assainissement approprié.

### SFDM à Cerny et la région

### Bois de Débat à Boutigny

### Réhabilitation des chemins ruraux à Dannemois

Sentiers "privatisés abusivement"

### Pollution lumineuse dans nos villages sensibilisation des communes

### Processionnaires

Plusieurs articles ont été faits afin de sensibiliser les communes, et pour les convaincre de proposer un traitement généralisé afin d'arrêter la propagation.

### Ondes

Dans le ciel, à l'orée du bois fleurissent des antennes relais, elles polluent notre paysage, mais qu'en est-il de l'impact sur notre santé



**LE GEAI**

**LE MARAIS DE JARCY**

La rivière "Essonne", affluent rive gauche de la Seine, longe à 10 km la commune de Boutigny/Essonne. Elle est bordée de zones marécageuses, c'est à Jarcy (Boutigny) qu'elle est le plus large.

La présence de sources a permis la création de la zone humide qui s'est développée jusqu'en 1900.

Des près humides ont servi de pâturage en culture des marais. Il y en avait 60 hectares sur Boutigny en 1870, réduits à 327 hectares en 1930.

Toutes les zones humides de Boutigny / Essonne, dont le marais et le bois tourbeux de Jarcy, ont été classés en espaces naturels sensibles par le Conseil Général et la commune qui en a délégation de gestion.

**Les problèmes principaux résident dans :**

- 1) le réajustement des eaux pourrait provoquer des pontons et des versants qui entrainent des coulées de boue lors de crues de orages comme en avril 1993, ce qui empêche le ruisseau.
- 2) l'écoulement (niveau le plus bas) évite de "Essonne" et principalement à la destruction du moulin de la Grande Boue qui ne permet plus de maintenir certains le niveau élevé, donc du marais de Jarcy, et qui joue en outre, mais aussi au nombre de poissons affectés dans le lac et dans l'Essonne, qui aggrave les fortes débits de la rivière et contribue à l'assèchement des marais rivaux.
- 3) Les roseaux, d'une part, et les marais, sont adaptés à des eaux riches en matière organique de l'élevage. La maîtrise d'un niveau élevé respectant de la réhabilitation de la maîtrise organiser et donc de la source.
- 4) La maîtrise de Jarcy obtienne une forme particulière de roseaux grâce à l'installation d'égouttoirs.

**Pourquoi protéger les marais ?**

Un marais est un écosystème riche en biodiversité, à la fleur, à la faune, à l'agriculture et la création des eaux. Ces zones humides sont de véritables pépinières.

La protection des zones humides est essentielle pour ce faire il est nécessaire que les services d'information soient adaptés aux besoins régionaux une fois éliminée de l'eau, diminuant ainsi d'importantes zones.

## Et toujours la réhabilitation du marais de Jarcy à Boutigny

*Bernard et Christian*



## 2. La Déviation de Maisse .Une très bonne idée, mais...

Le projet de la déviation de Maisse suit son cours.

Après des années de blocage juridique, le 26 janvier 2011, le Conseil d'État a rejeté les plaintes de l'ancienne municipalité de Courdimanche et l'Association de Défense contre la déviation Nord de Maisse. Le tracé, présenté à l'enquête publique en 2004, est approuvé, et le Conseil d'État a également validé la déclaration d'utilité publique de ce projet.

La déviation de Maisse fait partie du schéma directeur de la voirie départementale (voir plan « liaison transversale sud reliant la N20 à l'autoroute A6 » Source : Blog de Jean Féret de Menecy.) du 25 novembre 2011.



Malheureusement une question persiste sur son financement. Le Conseil Général de l'Essonne voudrait se désengager de sa participation aux coûts (20% du budget). Les « projets structurants » selon la newsletter de Franck Marlin (30/03/2012) « seraient reportés de plusieurs années. Par exemple, la déviation de Maisse ne serait pas réalisée avant 2015/2020. Or ce dossier est finalisé depuis bien longtemps. Son report est proprement scandaleux ! »

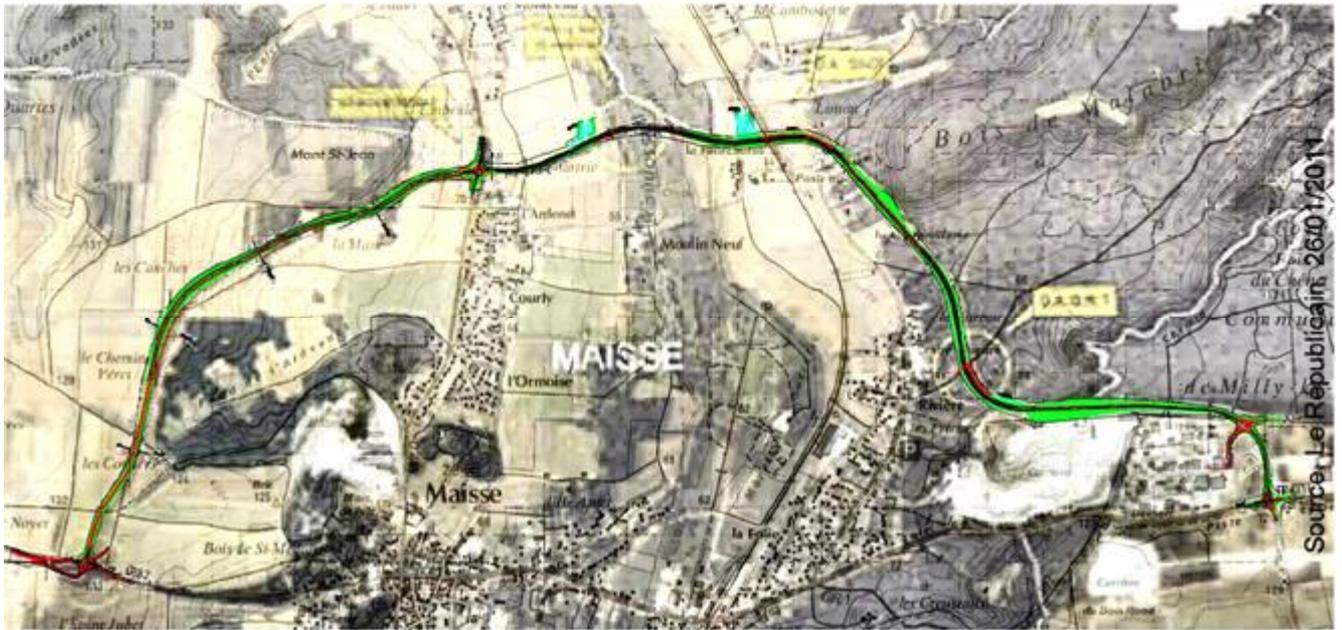
En 2012, le Conseil Général de l'Essonne a commencé une étude pour le remembrement des champs et des terrains traversés par la nouvelle déviation. Les écologistes du bureau d'étude « Écosphère » continuent avec leur rapport sur l'impact environnemental de cette infrastructure importante. Ils identifient les zones sensibles, repèrent la flore et la faune à protéger, et ils peuvent insister sur la création des passages à faunes pour le petit et grand gibier, et des tunnels et « crapauducs » pour les rongeurs et batraciens.

Est-ce qu'on peut dire que les besoins des habitants sont pris en compte avec autant de considération ? C'est certain que le tracé final évite soigneusement les principales zones d'habitation de Maisse, de Courdimanche et des Audigers (Boutigny). La ferme du Fourcheret sera quand même fortement impactée, et la tranquillité des maisons avoisinantes sera détruite.

Également, est-ce qu'on peut dire que le caractère du paysage est pris en compte avec autant de considération ?

Avec le projet existant, un passage supérieur survolera la ligne du chemin de fer, avec des talus en remblais de (peut-être) 10 mètres de hauteur. La vallée de l'Essonne sera coupée en deux, et si on ajoute des murs anti-bruit, l'impact visuel sera encore plus choquant.





Alors, quoi faire ?

Accepter qu'on ne puisse pas faire « une omelette sans casser des œufs » ?

Ou proposer une modification, sans mettre en cause le principe de la déviation ? Pourquoi ne pas passer sous la ligne SNCF en tranchée étanche ? La déviation sera ainsi bien intégrée dans le paysage, sera presque invisible, et la nuisance sonore sera beaucoup diminuée.

La déviation de Maise est une très bonne idée et une nécessité, alors pourquoi ne pas débloquer les sous et tenter de faire encore mieux !

*Peter*

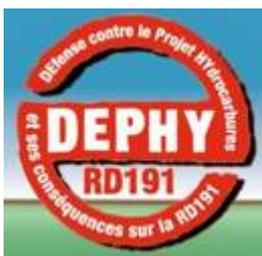
### 3. **Projet SFDM -Société Française Donges Metz...**

#### 31. **La manifestation à Cerny :**

Nous nous sommes souvent reprochés notre manque d'actions.

**« Il faut faire des actions revendicatrices, s'unir avec d'autres associations pour que nous soyons plus forts, plus entendus. »**

Vœu pieux car



Samedi 24 novembre 2012 DEPHY appelle à manifester

pour préserver le cadre de vie de ce territoire contre le projet de la Société SFDM d'ajouter aux nombreux camions qui traversent déjà notre territoire, **plus de 340 camions citernes supplémentaires par jour** sur cette route départementale déjà surchargée, dangereuse **et en mauvais état.**



**Le thème** nous paraissait adapté :

**Nous devons réagir et nous mobiliser, pour démontrer tous ensemble, notre détermination à ne pas accepter ce projet et faire valoir nos droits :**

- Contre la mise en danger des riverains et usagers de la RD191;
- Pour la préservation de notre environnement, face à un industriel qui n'a aucune considération pour notre cadre de vie.

Faut-il rappeler que le Geai est une association de protection de l'environnement, les camions ne polluent-ils pas ?

Nos routes départementales étroites, bordées d'écoles, collèges ne sont pas adaptées et deviendront dangereuses pour les riverains.

« Les dégradations de l'environnement, bruit, pollution de toutes sortes ont des effets importants et incontestés sur la santé humaine et la qualité de vie des populations »

**et « Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé »**

**(Charte de l'Environnement de 2004).**

La dégradation des sites est je l'espère une priorité pour le Geai et une occasion s'offrait à nous de montrer notre soutien à une cause qui nous tient à cœur. La passivité rencontrée pose le problème de l'utilité de notre association.

Nous étions 3 du CA plus 2 adhérents, quel support de taille !

## **32. Nouvelles du projet**

Cette activité de distribution va créer un flot de camions considérable sur le RD191 entre Etampes et Mennecy.

SFDM évoque un volume distribué de 1,2 millions de m<sup>3</sup>/an 3 années après le début de l'exploitation, avec un potentiel de 5 millions de m<sup>3</sup>/an pour l'avenir.

Un camion-citerne transporte 35 m<sup>3</sup>. Une activité de 1,2 millions de m<sup>3</sup>/an représente 150 camions dans chaque sens, chaque jour ouvrable.

- ✓ 60% des camions utiliseront la N20,
- ✓ 40% utiliseront l'A6.

La moitié des camions "montent" vers les clients à l'heure de pointe du matin.

**Le Conseil général a donné un avis favorable à ce permis de construire !!!**

**La commune de Cerny, la CCVE et le PNR du Gâtinais ont donné des avis défavorables.**

**Depuis la délivrance du permis de construire, Cerny et la Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE) ont fait chacune un recours au TA (tribunal administratif) de Versailles.**

**Le Conseil Municipal de la ville de Mennecy, qui ne fait pas partie de l'étude d'impact bien qu'elle soit sur le parcours de 40% des camions, a voté une motion hostile à ce projet en juin 2009.**



**Le conseil communautaire de la CCVE l'a fait aussi, juste après.**

SFDM prend en charge la sécurité du site...!

**Les problèmes et dangers du transport ne lui incombent pas, dixit.**

**Si le potentiel entier du site est utilisé,  
il y aura 600 camions dans chaque sens,  
chaque jour ouvrable.**

*D'après le monde du novembre 2010 et le parisien 12 février 2011*

*Claudine et Christian*

#### **4. De l'or dans vos poubelles !!!**

Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme, même si cette phrase attribuée à Lavoisier aurait été déjà émise par un philosophe ionien au 5<sup>ème</sup> siècle avant J.C, c'est bien ce qui se réalise à Hoboken près d'Anvers en Belgique.

Sur une superficie de 120 ha, on découvre des fonderies et des terrils d'un genre un peu particulier...

Tous nos déchets électroniques et autres, habituellement expédiés vers les usines de retraitement de Chine, d'Inde ou d'Afrique, sont récupérés ici par la firme Unicore soit 350.00 t par an et ainsi 100 t d'or pur sont sauvées des poubelles chaque année!!!

Les mines les plus productrices d'Afrique du Sud extraient 5 g d'or d'une tonne de minerai, ici la tonne de déchets en produit 250 g soit 50 fois plus!!!

Unicore s'attaque maintenant aux batteries (150.000 provenant des voitures hybrides ou des 250 millions de batteries de téléphones portables); le plastique pose problème ?? Qu'à cela ne tienne, on l'utilisera comme combustible complémentaire pour la fusion!!!

Quant aux déchets ultimes ils seront incorporés lors de la fabrication de béton.

On va jusqu'à "doucher" les camions et les voitures...l'eau de lavage est ensuite traitée pour récupérer le "peu" d'argent ou d'or qui aurait pu s'échapper

En définitive, le prix des métaux d'Hoboken reste compétitif par rapport à celui des métaux classiques.

Ils sont forts les Belges, pourquoi pas nous!!!

*D'après un article du Nouvel Observateur du 21/06/2012 n°2485*



*Madeleine*

#### **5. Vers une gestion écologiques des espaces communaux**

**Présentation des actions du Parc :**

Pour accompagner les communes de son territoire, le Parc met en œuvre une charte à 3 niveaux.



## Niveau 1 : Réduire votre consommation de désherbants.

Ces dernières années, la réglementation sur l'utilisation des produits phytosanitaires est devenue de plus en plus stricte. L'ensemble des désherbants présentent des risques importants pour la santé des agents communaux applicateurs et des habitants. Ils sont tous interdits dans les espaces fréquentés par des enfants ou adolescents, les cours de récréation, les crèches, les haltes garderies, les aires de jeux... Les zones traitées doivent être interdites au public pendant au minimum 24 heures après le traitement, un affichage informatif doit aussi être mis en place 24 heures avant. L'affichage doit mentionner la date du traitement, le produit utilisé et la durée prévue d'interdiction au public.

De plus, pour prévenir les pollutions des ressources en eau, depuis 2006, il est interdit de traiter à proximité des points sensibles. Ce sont les surfaces où le risque de contamination des eaux est le plus important.

Le Parc propose donc d'amorcer la mutation des pratiques de gestion vers le zéro pesticide.

## Niveau 2 : Diminuer fortement les surfaces traitées et élaboration d'un plan de conversion à la gestion écologique

Pour atteindre le niveau 2, l'objectif est donc de ne plus traiter les voiries imperméables et les zones fréquentées par le public. Les communes réalisent puis mettent en œuvre le plan de conversion à la gestion écologique. Il propose un état des lieux des conditions d'entretien et d'aménagement des espaces publics ainsi qu'un plan d'action pour réduire les impacts environnementaux qui sont liés à leur gestion. Ce plan financé par le Parc, adapté aux besoins de la commune et aux objectifs des élus, permet d'assurer la transition et d'adapter les méthodes à l'arrêt de l'utilisation des produits chimiques. Par exemple, il s'agira de déterminer les aménagements et les techniques les plus consommatrices d'énergie, de finances et de force de travail pour ensuite réfléchir à celles qui peuvent être simplement supprimées, réduites ou réorganisées afin de dégager du temps pour l'application de nouvelles techniques d'entretiens.

## Niveau 3 : Vers une gestion respectueuse du cadre de vie et de l'environnement

Le niveau 3 signe la fin des traitements chimiques sur la voirie mais aussi dans les cimetières et les terrains de sport.

Le plan de conversion étant un document guide, il vous permettra d'atteindre ou d'expérimenter l'ensemble des objectifs que la commune s'est fixé pour atteindre le troisième niveau de la charte.

Voici quelques exemples d'outils qu'il est possible de mettre en place pour atteindre une gestion durable des espaces verts.

### ✚ Les cimetières :

De nombreuses communes du Parc ont un projet concernant leur cimetière : requalification, extension, aménagement d'un espace dédié aux cendres, restauration d'un mur de clôture...



Enherbement d'une allée. cimetière de Chamocueil

L'enjeu est d'importance. Des ambiances de grande qualité peuvent prendre forme au fil des ans et le Parc travaille au côté des communes pour créer ce type d'aménagements.

### ✚ Rétablir les continuités écologiques :

Sous l'influence humaine, l'évolution des aménagements urbains a conduit à une isolation croissante des éléments naturels. Les haies, bosquets, vergers, ou encore les dépendances vertes routières peuvent permettre d'assurer une continuité entre des milieux géographiquement isolés. C'est le concept de trame verte.



Ainsi, les bords de routes, les espaces verts, les parcs et jardins et même les trottoirs relient les différents lieux d'habitat, de nourrissage, de reproduction qui selon les espèces peuvent être très variés, d'où la nécessité de les préserver le plus naturellement possible (gestions différenciées, choix des plantes...).

### ✚ Utilisation de nouvelles méthodes :

Le paillage : Longtemps adeptes du binage des parterres et massifs, les jardiniers ont de plus en plus recours au paillage car la terre nue n'est pas un état normal de la nature.

Le broya d'élagage devient incontournable car il présente un double intérêt économique et écologique. Cela permet aussi de traiter les déchets verts sur place sans exportation vers un centre de traitement. Pour valoriser les déchets verts, le Parc met à disposition des communes un broyeur.

Les plantes couvre-sol : Les plantes couvre-sol en occupant l'espace peuvent conduire à ne plus utiliser de produits dés herbants. Elles peuvent être installées sur des lieux habituellement difficiles à végétaliser comme les pieds d'arbres, les îlots routiers dont les plantes ne doivent pas gêner la visibilité.

L'utilisation de ces plantes reste complexe par le choix des végétaux en fonction des contraintes des sites et des difficultés qu'elles peuvent avoir à s'installer.

Gestion des arbres et arbustes : Pour des raisons de bon sens l'idéal est de concevoir les espaces afin que les végétaux puissent se développer sans avoir besoin de tailles. Comme ce n'est pas toujours évident il faut durant les années qui suivent la plantation pratiquer des tailles périodiques. Elles ont pour but de former les arbres et les arbustes de la manière dont on souhaite les conduire à long terme.



Géranium macrorrhizum, Villeneuve-sur-Auvers

### ✚ Le fleurissement durable :

L'objectif est d'obtenir un fleurissement durable et esthétique tout en respectant les équilibres naturels et surtout en s'intégrant au paysage rural, qui en constitue la toile de fond.

Peu exigeantes en eau, en place plusieurs années, économiques dans la durée, les plantes vivaces offrent une alternative aux annuelles. Installées pour trois ans minimum, le massif nécessite moins de main d'œuvre grâce aux économies de manutention (installation, arrachage, pose de bisannuelles...)



Massif de plantes vivaces, Milly-la-Forêt

### ✚ Communiquer, animer :

Les trottoirs où depuis des années l'herbe ne poussait plus, sont d'un coup envahis par les plantes pionnières les plus résistantes à la rémanence des produits chimiques. Il faudra quelques années pour que les sols soient « dépollués » et que les équilibres naturels soient de nouveau rétablis. Les plantes pionnières peuvent parfois être difficiles à gérer.

L'aspect esthétique du village peut ainsi rapidement devenir insatisfaisant. C'est pourquoi il faut contrôler et surveiller leur développement tout en accompagnant le changement de regard des administrés. Les herbes sauvages sont tellement familières qu'on ne les regarde même plus. Elles poussent sous nos yeux, à côté de nous, sans que nous ne les connaissions. Leur destruction n'étant plus systématique, il est temps de les regarder vivre et d'observer leur développement, de l'état de plantule jusqu'à la libération des graines en passant par leur floraison. Beaucoup d'entre elles sont comestibles ou médicinales et ont rendu de grands services à l'homme



moderne, elles font aussi partie de la biodiversité de notre région, tout comme les nombreuses espèces qui y sont associées. Plusieurs opérations de sciences participatives sont aujourd'hui en cours et peuvent être relayées : Sauvages de ma rue lance un appel aux citoyens pour observer la nature. Pas besoin d'être un expert pour participer, tout le monde peut devenir observateur ! La démarche est très simple : choisissez votre zone d'observation, téléchargez le formulaire de terrain et observez ! Vous pourrez ensuite enregistrer vos données en ligne, elles iront directement aux scientifiques <http://sauvagesdemarue.mnhn.fr>

Vigie-Nature est un programme de sciences participatives qui consiste à suivre les espèces communes (faune et flore) à l'échelle nationale, grâce à des réseaux d'observateurs volontaires. <http://vigienature.mnhn.fr/>

Conclusion :

Le Parc par son accompagnement peut vous aider à mettre en place une gestion durable de vos espaces communaux. Les retours d'expériences seront mis en valeur et le travail des uns profitera donc aux autres. Avec le temps, des fiches techniques adaptées aux spécificités du territoire du Parc permettront facilement de reproduire les expériences efficaces mais aussi de ne pas reproduire certaines erreurs.

## Van de Bor du PNRGF

### 6. Les additifs dans nos assiettes

L'alimentation n'a jamais été aussi sûre, « leitmotiv » répété par les industriels de l'agroalimentaire et par les pouvoirs publics. Cette affirmation ne suffit pas à convaincre tous les consommateurs !

*Pouvons-nous avoir confiance en ce que nous mangeons ? Les réglementations française et européenne sont-elles suffisantes pour convaincre les consommateurs que nous sommes ?*

*Comment choisir viandes, légumes, fruits, laitages, œufs, plats préparés, autant de questions que nous nous posons à juste titre, mais auxquelles on ne trouve que des réponses très fragmentaires, ou orientées dans leur jugement, car émanant de sources pas forcément objectives.*

*Tout n'est pas noir, mais il ne faut pas nier non plus que des problèmes existent dans notre alimentation.*

*Nous pouvons écarter certains aliments de nos assiettes, en prenant le temps de décrypter les étiquettes des produits que nous consommons, pas simple c'est vrai, mais notre santé est précieuse.*

*Certains produits concernant notre alimentation ne sont pas vitaux et peuvent être mauvais pour notre santé, alors apprenons à nous en passer.*

Les **additifs** n'ont en eux-mêmes **aucune valeur nutritive**. Ils sont ajoutés aux aliments pour des **raisons techniques ou commerciales**.

Ils permettent de rendre l'aspect et la texture des produits alimentaires plus attirants ou d'augmenter la durée de conservation des produits.

CODE	TYPE	Servent à ...
E100 à E199	Colorants	Donner aux aliments un aspect plus coloré.
E200 à E299	Conservateurs	Ralentir le développement des bactéries, des moisissures et des ferments responsables de l'altération des aliments.
E300 à E399	Antioxydants, acidifiants	Les antioxydants servent à ralentir la dégradation des aliments au contact l'air (Par exemple, E300 vitamine C).
E400 à E585	Epaississants, émulsifiants...	Donner ou conserver aux produits leur consistance.
E600 à E640	Exhausteurs de goût.	Renforcer ou modifier le goût des aliments (glutamate).
>E900 Autres.	Agents d'enrobage amidons	Enrober, glacer, lier
E950 à E967, E420, E421	Édulcorants	Remplacer le sucre



Les friandises sont des nids à colorants artificiels qui peuvent être à l'origine de nausées, de troubles de la tension et de maux de tête.

**E102, E104, E110... : colorants suspects**, ils rendent les produits plus attrayants, en donnant aux aliments des teintes jaune, orange et rouge. On les trouve dans les bonbons, gâteaux, sirops, boissons...**les conservateurs E 210 à 213 aussi sont des facteurs d'hyperactivité**

De plus, on peut s'interroger sur les effets liés aux mélanges d'additifs qui ne sont pas évalués spécifiquement à l'heure actuelle

CODE	NOM	ALIMENTS CONCERNÉS	PROBLÈMES SUSPECTÉS
E104	JAUNE DE QUINOLÉINE	Bonbons, chewing-gums	Ce colorant pourrait favoriser l'apparition du syndrome d'hyperactivité chez les enfants. Il est irritant et on le soupçonne d'avoir des effets cancérogènes et mutagènes.
E110	JAUNE ORANGÉ S	Bonbons, glaces, fromages...	Ce colorant pourrait favoriser l'apparition du syndrome d'hyperactivité chez les enfants et poser des problèmes d'allergie chez les personnes intolérantes à l'aspirine. On le soupçonne d'être cancérogène. Usage limité ou interdit dans certains pays.
E123	AMARANTE	Vin, apéritifs, caviar...	Il peut provoquer des risques d'allergie chez les personnes intolérantes à l'aspirine et aggraver l'asthme. Soupçonné d'être cancérogène, il est interdit dans plusieurs pays.
E124	ROUGE COCHENILLE A	Confiseries, glaces, conserves de fruits...	Ce colorant pourrait favoriser l'apparition du syndrome d'hyperactivité chez les enfants. Il peut provoquer des allergies chez les personnes intolérantes à l'aspirine et il serait cancérogène. Il est interdit dans plusieurs pays.
E127	ÉRYTHROSINE	Bonbons, cerises confites	Cet additif peut engendrer des problèmes de thyroïde et d'allergie (urticatoire, asthme). On le soupçonne d'être cancérogène.
E173	ALUMINIUM	Bonbons, dragées...	L'aluminium est un neurotoxique suspecté d'être à l'origine de la maladie d'Alzheimer. Mais il est assez rare comme additif. On le trouve aussi dans l'eau potable, les canettes...
E231	ORTHOPHÉNYLPHÉNOL	Agrumes (utilisé sur la peau pour empêcher les moisissures)	Il est irritant par contact cutané.
E310	GALLATE DE PROPYLE	Graisses, soupes, apéritifs...	On le soupçonne d'être cancérogène, de provoquer des allergies et des problèmes sanguins.
E319	BUTYLHYDROQUINONE TERTIAIRE (BHT)	Huiles et matières grasses	On le soupçonne d'être cancérogène.
E320	BUTYLHYDROXYANISOL (BHA)	Lait en poudre, purée en flocons, produits de boulangerie...	Il pourrait être cancérogène, causer des allergies et augmenter le taux de cholestérol. C'est un perturbateur endocrinien qui peut provoquer des troubles du développement et de la reproduction.
E385	ÉTHYLÈNE-DIAMINE-TÉTRA-ACÉTATE CALCIO-DISODIQUE (EDTA)	Conserves, sauces...	On le soupçonne d'être génotoxique (c'est-à-dire de pouvoir causer des lésions dans l'ADN engendrant des mutations) et toxique pour les cellules. Il pourrait perturber le métabolisme et engendrer des problèmes rénaux et gastro-intestinaux.
E520, E521, E522, E523	SULFATES D'ALUMINIUM	Saumures, légumes et fruits confits ou cristallisés...	Comme l'aluminium, dont ils sont dérivés, ils sont suspectés de favoriser l'apparition de la maladie d'Alzheimer.
E559	SILICATE D'ALUMINIUM (KAOLIN)	Vin, sel de cuisine, fromage râpé, produits en poudre, charcuterie...	Peu d'effets connus, mais, comme il contient de l'aluminium, cela incite à la méfiance.
E951	ASPARTAME	Aliments et boissons allégés, desserts...	L'aspartame est soupçonné d'être cancérogène et à l'origine d'accouchements prématurés. Des soupçons qui donnent lieu à une vive polémique, d'autant que l'aspartame est très utilisé en alimentation et dans les médicaments.
E952, E952i, E952ii, E952iii, E952iv	CYCLAMATES	Boissons et aliments allégés, confiseries, desserts...	Ils peuvent être cancérogènes sous l'action de bactéries ou en association avec la saccharine (E954). Ils sont interdits dans plusieurs pays.

Vous trouvez ci-joint un tableau pratique concernant les additifs qui se retrouvent dans nos assiettes, à vous de méditer et de faire votre choix.

Note : liste fournie par 60 millions de consommateurs N° 157 Hors-série

*Hélène*



## 7. Le marais de Jarcy à Boutigny

### Le chantier expérimental s'est déroulé le 15 septembre au marais de Jarcy

Dans le marais, en septembre quelques amateurs éclairés ont tenté une expérience ils veulent attirer les amphibiens alors ils creusent une mare pour les accueillir. Si l'expérience est concluante ils poursuivront leur action.



### Samedi 1<sup>er</sup> décembre 2012

Température hivernale et brouillard n'ont pas « refroidi » notre ardeur.

Quand le chantier est terminé un tas de branches reste là pour héberger les oiseaux certes, mais il y en a beaucoup donc la décision est prise de broyer



Le lundi suivant quelques courageux déblaient et le broyeur du PNR est mis en œuvre. Quelle aventure !!! un épais nuage vole et ils sont tout enduits de sciure.

Celle qui ne macule pas nos bricolos est répandue sur le chemin fort boueux.

Nous apercevons le marais de Courdimanche, quelle belle vue dégagée !

*Claudine*



## **8. Les sorties prévues**

<b>23 février</b>	<b>Chantier nature Jarcy</b>
<b>20 avril</b>	<b>Marais de Larchant</b>
<b>25 mai</b>	<b>Journée du Geai</b>
<b>1 juin</b>	<b>Sortie ornitho (engoulevents)</b>
<b>6 juin</b>	<b>Essonne verte-Essonne propre</b>

Directeur de la publication : Le Geai  
Maquette et mise en page : Claudine Her  
Imprimeur : ID'Imprim 91590 La Ferté-Alais  
ISSN : 1634 5665      Dépôt légal : 2<sup>ème</sup> trimestre 2013



*Vous êtes depuis plusieurs années adhérents du Geai et nous sommes heureux de vous rencontrer pour parler de sujets qui vous tiennent à cœur.*

*Si vous souhaitez entreprendre des actions, nous pouvons les entreprendre ensemble, tout ce qui concerne les problèmes environnementaux: pollution, déchets, déforestation sauvage, tout ce qui saccage la nature en général, nous les combattons.*

*Cependant nous avons remarqué que certains par oubli n'ont pas renouvelé leur cotisation. Dans ce cas il n'est pas trop tard, nous vous joignons un coupon d'adhésion.*

*Il se peut que votre adhésion nous soit parvenue entre temps, dans ce cas ne tenez pas compte de cette lettre et merci de soutenir notre action.*

Sincèrement

**Le CA du Geai**



**A RETOURNER AU GEAI :**

**1, rue des Cordeliers, 91820 BOUTIGNY**

M. Mme Mlle : \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_ COMMUNE \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE \_\_\_\_\_ Email \_\_\_\_\_

- **Renouvelle son adhésion au GEAI pour 2013.**

**20€** pour une cotisation familiale.

**15€** pour une cotisation individuelle. Ci joint un chèque de à l'ordre du Geai



	<p><b>Le Geai</b> Association pour la mise en valeur des patrimoines naturel et humain dans les cantons de Milly-la-Forêt et la Ferté-Alais <b>1 rue des Cordeliers</b> <b>91820 Boutigny-sur-Essonne</b> <b>06 89 49 89 42</b> <b>legeai91@le-geai.fr</b></p>
--	--

